

Compte rendu de séance du Conseil Municipal
Séance du 7 Mars 2019

L' an 2019 et le 7 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : DARDENNE Nicole, GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, HELLEBOUT Ludivine, POTH Michelle, PROFILI Maria Lina, ZAIDI Tassadit, MM : BRAIBANT Jean Louis, DE ANGELIS Mario, DENIS Frédéric, GROSJEAN Alain, HUSSON Philippe, LAURENT Fabrice, RASQUIN Fabrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : FIORITO Marisa à Mme PROFILI Maria Lina, FLODROPS Ingrid à Mme GUMEZ Sandrine

Excusé(s) : MM : LAIR Christophe, MASSON Jean-Yves

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 20/02/2019

Date d'affichage : 20/02/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 11/03/2019

et publication ou notification
du :

A été nommé (e) secrétaire : Mme HELLEBOUT Ludivine

Ordre du jour

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Comptes administratifs 2018 du budget principal, des budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement, locations immeubles TVA et lotissement du béchu
- 3°) Affectation des résultats 2018
- 4°) Comptes de gestion 2018 de Monsieur Le Trésorier
- 5°) Droit de préemption commercial
- 6°) Convention relative à la gestion du pont de la Chiers avec

- la communauté de communes et la commune de Hierges
7°) Composition d'une commission municipale pour le jumelage avec
la commune de Mortagne sur Sèvre
8°) Personnel communal et affaires y afférent
9°) Questions diverses
10°) Informations du Maire

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Subvention à l'association Rêve et réalité handicap 06
Compte administratif 2018 du budget principal commune
Compte administratif 2018 budget annexe locations immeubles TVA
Compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau
Compte administratif 2018 du budget annexe assainissement
Compte administratif 2018 budget annexe lotissement du Béchu
Affectation de résultat 2018 budget principal commune
Affectation de résultat 2018 budget annexe locations immeubles TVA
Affectation de résultat 2018 budget annexe de l'eau
Affectation de résultat 2018 budget annexe assainissement
Comptes de gestion 2018 de Mr Le Trésorier
Convention relative à la gestion du pont de la Chiers avec la communauté de
communes et la commune de Hierges
Commission municipale Jumelage avec la commune de Mortagne sur Sèvre
poste adjoint technique pour besoin saisonnier du 01.04 au 30.09.2019
création d'un emploi saisonnier du 01.04 au 30.09.2019
Création d'emplois saisonniers du 01.07 au 31.07.2019
Création d'emplois saisonniers du 01.08 au 31.08.2019
Demande de protection de mobilier et objet de l'église Saint Martin

Mr DEVRESSE ouvre la séance à 20 h. Mme HELLEBOUT est élue secrétaire à l'unanimité. Le compte rendu de la réunion du 7.02.2019 est approuvé à la majorité par 16 voix pour et 1 voix contre (Mr HUSSON). Mr HUSSON fait remarquer que ses remarques ne sont pas toujours prises en compte avec les mots prononcés. Mr DEVRESSE invite Mr HUSSON à se proposer pour faire le compte rendu pour les prochaines réunions.

réf : 2019-013 Subvention à l'association Rêve et réalité handicap 06
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE du principe d'accorder une subvention à l'association « Rêve et réalité handicap 06 » et fixer le montant en prochaine commission de finances.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Mr DEVRESSE quitte la salle.

réf : 2019-014 Compte administratif 2018 du budget principal commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr RASQUIN, 2ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr DEVRESSE Jean-Pol, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2018, lequel peut se résumer telle la page de résultat jointe au compte administratif.

2 – CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée ou de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4 – Après vote à mains levées par 14 voix pour, 1 voix contre (Mr HUSSON) et 1 abstention (Mme ZAIDI) :

5 – ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 tels que résumés ci-dessous.

Budget Principal de la Commune :

Excédent de fonctionnement :	1 261 216.35 €
Excédent d'investissement :	158 920.02 €
- RAR Dépenses – 634 900.00 € et RAR Recettes 0 €	
soit déficit de – 475 979.98 €	

A la majorité (pour : 14 contre : 1 abstentions : 1)

Mr HUSSON pense que l'argent est dépensé illégalement.

réf : 2019-015 Compte administratif 2018 budget annexe locations immeubles TVA

Budget annexe Locations Immeubles TVA :

Mr DEVRESSE quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr RASQUIN, 2ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr DEVRESSE Jean-Pol, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2018, lequel peut se résumer telle la page de résultat jointe au compte administratif.

2 – CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée ou de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4 – Après vote à mains levées par 16 voix pour:

5 – ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 tels que résumés ci-dessous.

Excédent de fonctionnement :	8 876.89 €
Excédent d'investissement :	260.91 €
+ RAR dépenses 2 500.00€ et recettes 2 200.00 €	
	Soit un déficit de -39.09 €

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-016 Compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau
Budget annexe Service de l'eau :

Mr DEVRESSE quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr RASQUIN, 2ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr DEVRESSE Jean-Pol, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2018, lequel peut se résumer telle la page de résultat jointe au compte administratif.

2 – CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée ou de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4 – Après vote à mains levées à l'unanimité par 16 voix pour :

5 – ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 tels que résumés ci-dessous.

Excédent de fonctionnement :	37 180.37 €
Excédent investissement :	122 356.47 €
- RAR Dépenses -5 000.00 €	soit excédent de
	117 356.47 €

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-017 Compte administratif 2018 du budget annexe assainissement
Budget annexe Service de l'assainissement :

Mr DEVRESSE quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr RASQUIN, 2ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr DEVRESSE Jean-Pol, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2018, lequel peut se résumer telle la page de résultat jointe au compte administratif.

2 – CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les

indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée ou de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4 – Après vote à mains levées par 15 voix pour et 1 voix contre (Mr HUSSON):

5 – ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 tels que résumés ci-dessous.

Excédent de fonctionnement :	25 142.64 €
Excédent d'investissement :	15 413.77 €
- RAR Dépenses – 5 000.00 € =	soit excédent de 10 413.77 €

A la majorité (pour : 15 contre : 1 abstentions : 0)

Mr HUSSON demande si toute la participation au SIA2V est réglée car tout n'est pas réglé depuis plusieurs années. Mr RASQUIN répond que tout n'est pas réglé car la commune a demandé l'application des statuts et attend le nouveau calcul.

Mr HUSSON dit qu'il a également fait un courrier au président pour le respect des statuts.

réf : 2019-018 Compte administratif 2018 budget annexe lotissement du Béchu
Budget annexe Lotissement du Béchu :

Mr DEVRESSE quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr RASQUIN, 2ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr DEVRESSE Jean-Pol, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2018, lequel peut se résumer telle la page de résultat jointe au compte administratif.

2 – CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée ou de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4 – Après vote à mains levées à l'unanimité :

5 – ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 tels que résumés ci-dessous.

résultat de fonctionnement :	0.00 €
résultat d'investissement :	0.00 €

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Mr DEVRESSE revient dans la salle.

réf : 2019-019 Affectation de résultat 2018 budget principal commune
Budget principal de la Commune :

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 261 216.35 € et un excédent d'investissement de 158 920.02 €,
Vu l'état des restes à réaliser qui apparaissent au compte administratif d'un montant de 634 900.00 € en dépenses, et des recettes certaines restant à percevoir à la même date de 0.00 €,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,

Après délibération et vote à l'unanimité,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Section de fonctionnement :

- Affectation à l'excédent reporté de 785 236.37 €. compte 002

Section d'investissement :

- Affectation (compte 1068) de 475 979.98 €
- 001 excédent d'investissement 158 920.02 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-020 Affectation de résultat 2018 budget annexe locations immeubles
TVA

Budget annexe Locations Immeubles TVA :

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 8 876.89€ et un excédent d'investissement de 260.91 €,
Vu l'état des restes à réaliser qui apparaissent au compte administratif d'un montant de 2500 €, et des recettes certaines restant à percevoir à la même date de 2200.00 €,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Section de fonctionnement :

- Affectation à l'excédent reporté de 8 837.80 €. compte 002

Section d'investissement :

- Affectation compte 1068 de 39.09 €
- Compte 001 excédent d'investissement 260.91 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-021 Affectation de résultat 2018 budget annexe de l'eau
Budget annexe Service de l'eau :**

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 37 180.37 € et un excédent d'investissement de 122 356.47 €,
Vu l'état des restes à réaliser qui apparaissent au compte administratif d'un montant de 5 000.00 €, et des recettes certaines restant à percevoir à la même date de 0 €,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Section de fonctionnement :

- Affectation à l'excédent reporté de 37 180.37 € compte 002

Section d'investissement :

- 001 excédent d'investissement 122 356.47 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-022 Affectation de résultat 2018 budget annexe assainissement
Budget annexe Service de l'assainissement :**

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 25 142.64 € et un excédent d'investissement de 15 413.77 €,
Vu l'état des restes à réaliser qui apparaissent au compte administratif d'un montant de 5 000,00 €, et des recettes certaines restant à percevoir à la même date de 0 €,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Section de fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement reporté de 25 142.64 €. compte 002

Section d'investissement :

- Affectation à l'excédent reporté (compte 001) de 15 413.77 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-023 Comptes de gestion 2018 de Mr Le Trésorier

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les comptes de gestion de Mr Le Trésorier de Givet année

2018 du budget principal de la Commune et des budgets annexes de l'eau, l'assainissement, Locations Immeubles TVA et lotissement du béchu dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs votés ce jour.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Le point n°5 est annulé et reporté à une date ultérieure car il manque un avis sur le droit de préemption commercial.

réf : 2019-024 Convention relative à la gestion du pont de la Chiers avec la communauté de communes et la commune de Hierges

Le Conseil Municipal,

Considérant la présence d'un ouvrage d'art situé entre la commune de Vireux Molhain et la commune de Hierges, sur la zone industrielle nord située sur la parcelle B 340 de Hierges et sur le domaine public de Vireux Molhain nécessaire au franchissement du Viroin,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la gestion du pont de la Chiers situé à cheval sur le territoire de la commune de Hierges et de Vireux Molhain avec la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse et la commune de Hierges.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-025 Commission municipale Jumelage avec la commune de Mortagne sur Sèvre

Le Conseil Municipal,

Considérant de par leur lien historique la volonté de la commune de Vireux Molhain et de la commune de Mortagne sur Sèvre de procéder à un jumelage,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de créer la commission municipale Jumelage suivante :

Président : DEVRESSE Jean Pol

Vice président : Mme POTH

Membres du conseil municipal : Mme DARDENNE, Mr DE ANGELIS , Mr BRAIBANT, Mr LAIR, Mr HUSSON

Membres extérieurs : Mme DEVRESSE MP, Mme LAIR, Mme BRAIBANT

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-026 poste adjoint technique pour besoin saisonnier du 01.04 au 30.09.2019

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin saisonnier d'activité dans le service entretien des bâtiment et espaces verts et voirie,

Sur le rapport de Mr Le Maire et après délibération à l'unanimité,

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois du 01/04/2019 au 30.09.2019.

L'agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps complet 35h/semaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Mr HUSSON demande que les offres d'emploi soient publiées. Mr DEVRESSE dit que ce sera fait.

réf : 2019-027 création d'un emploi saisonnier du 01.04 au 30.09.2019

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin saisonnier d'activité dans le service entretien des bâtiments et espaces verts et voirie,

Sur le rapport de Mr Le Maire et après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois du 01/04/2019 au 30.09.2019.

L'agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps complet 35h/semaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-028** **Création d'emplois saisonniers du 01.07 au 31.07.2019**
Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin saisonnier d'activité dans le service entretien des bâtiment et espaces verts et voirie,

Sur le rapport de Mr Le Maire et après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE le recrutement de deux agents contractuels dans le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 mois du 01/07/2019 au 31.07.2019.

L'agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps complet 35h/semaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-029** **Création d'emplois saisonniers du 01.08 au 31.08.2019**
Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin saisonnier d'activité dans le service entretien des bâtiment et espaces verts et voirie,

Sur le rapport de Mr Le Maire et après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE le recrutement de deux agents contractuels dans le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 mois du 01/08/2019 au 31.08.2019.

L'agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps complet 35h/semaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-030 Demande de protection de mobilier et objet de l'église Saint Martin

Le Conseil municipal,

Vu le courrier de Mr PINARD conservateur des antiquités et objets d'art du département des Ardennes,

Après délibération et vote à la majorité par 13 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARDENNE - ZAIDI - POTH et Mr DE ANGELIS,

DECIDE de demander à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture la protection de l'ensemble des boiseries de l'église Saint Martin, les bancs, la crédence et la statue de Saint Martin, le chemin de croix et le petit tabernacle afin qu'ils soient inscrits au titre des Monuments Historiques.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 4)

Mr DEVRESSE précise que le classement ne porte que sur des éléments situés à l'intérieur et aucunement sur l'extérieur.

Mme POTH demande si il y aura des conditions de conservation qui seront restrictives et onéreuses.

Mme DARDENNE espère qu'il n'y aura pas de perte comme pour les cuirs de cordoux.

Questions diverses :

NEANT

Complément de compte-rendu:

Mr DEVRESSE transmet l'invitation de l'association Florilège. Mr DEVRESSE demande l'avis du Conseil Municipal pour vendre la maison avenue Posty qui appartenait à Mr et Mme SUQUARD. Le conseil municipal est d'accord pour voir avec le notaire.

Mr DEVRESSE informe que la sté SCAPRIM va baisser le prix de vente des maisons louées à la Montagne des vignes.

Mme DARDENNE demande pourquoi Festy Vireux est toujours sollicité pour tenir la buvette de la fête et perçoit les recettes et a en plus une subvention. Elle demande que d'autres associations soient sollicitées.

Mme POTH précise que pour la buvette du 13.07 il n'y a pas beaucoup de candidats.

Mme PROFILI déclare que la fête de la Montagne des Vignes engendre un solde négatif

Mr HUSSON demande que Mr MANDELLI vienne présenter la demande de subvention du Centre Social.

Mr DEVRESSE dit que ce sera fait.

Mr HUSSON demande si un permis a été demandé pour la buvette des boules. Mr DEVRESSE déclare que c'est en cours et que pour l'instant le bâtiment n'est pas sorti du sol.

Mr HUSSON souhaite une réponse à sa demande de versement d'une prime

exceptionnelle au personnel communal.
Mr DEVRESSE précise que pour l'instant ce n'est pas prévu par la Loi. Mr RASQUIN
a contacté un bureau d'avocat qui a confirmé que c'est légalement impossible.

En mairie, le 11/03/2019
Le Maire
Jean Pol DEVRESSE

